

ces individus. A mon avis, une étude générale serait beaucoup plus utile, car la solution du problème n'est pas facile.

J'espère que le Comité de direction du programme et de la procédure prendra en délibéré les commentaires formulés ce matin et d'autres qu'on formulera plus tard et qu'il songera peut-être à présenter un rapport à la Chambre au sujet des mesures que nous sommes disposés à prendre et de la gravité de la situation. L'étude exclusive de ce projet de loi serait une simplification outrée et superficielle d'un problème très dangereux et fort complexe. Je ne veux pas me montrer malveillant envers le témoin, car n'eût été son initiative, nous n'aurions pas été saisis du problème.

M. Klein: Je crois avoir parlé de la situation dans mes remarques et proposé les mesures mêmes que vous préconisez.

M. Scott (Danforth): Mais je voulais saisir le Comité du contrepied de votre thèse.

Le président: Avez-vous terminé, monsieur Scott?

M. Scott (Danforth): Oui, merci, monsieur le président.

M. Tolmie: Ce que vous avez dit au sujet de mon point de vue était tout à fait inexact, monsieur Scott. J'ai dit simplement que le sujet du projet de loi a trait à l'aspect criminel de la question et, par conséquent, que nos observations en ce moment devraient s'y limiter. Si nous abordons les ramifications générales de la toxicomanie, nous ne réussirons jamais à étudier le projet de loi comme il convient. J'avoue qu'en tant que comité nous devrions étudier tout le domaine de la toxicomanie, mais nous devrions recevoir un mandat à cette fin. Voilà mon attitude.

M. Scott (Danforth): Alors je retire ce que j'ai dit au sujet du «contrepied de votre thèse.»

M. Tolmie: Merci.

M. MacEwan: Je suis fort aise que M. Klein ait présenté ce projet de loi, car il s'agit d'une question vitale et très importante au Canada de nos jours. Bien que le Comité ait une grande responsabilité, je crois que le bill restreint notre mandat. J'espère que le Comité de direction du programme et de la procédure va s'occuper immédiatement de la question et s'il y a moyen—et s'il décide qu'il y a un tel moyen j'espère qu'il en saisira immédiatement le Comité—d'élargir le mandat afin d'englober cette question, alors de grâce allons-y. J'ignore si nous devrions

parcourir le pays. A mon avis, nous devrions commencer notre enquête ici même, quitte à nous rendre dans d'autres régions du pays si nous en décidons plus tard.

Monsieur le président, étant donné les remarques formulées, le Comité de direction du programme et de la procédure devrait étudier la question sur-le-champ, puis nous irons de l'avant. S'il nous faut élargir le mandat, peut-être pourrions-nous le faire.

J'ai une brève question. Monsieur Klein, pourquoi n'avez-vous pas, aux fins de votre projet de loi, procédé par voie de modification au Code criminel, car, en somme, la question comporte des aspects criminels et ainsi de suite. A mon sens, on a présenté une multitude de mesures distinctes. Nous en avons un tel nombre que nous ne pourrions jamais toutes les étudier. Avez-vous songé à procéder par voie d'une modification au Code criminel?

M. Klein: Oui, mais j'en suis venu à une certaine conclusion; peut-être le Comité aboutirait-il à une conclusion tout à fait différente. Je le répète, peu m'en chaut que la conclusion provienne de moi, ou bien de vous-mêmes ou bien d'autres personnes, l'important c'est d'y parvenir. Je me proposais simplement de saisir le Comité de la question. Je le répète, en réalité vous ne traitez pas d'un projet de loi; vous ne traitez même pas du présent projet de loi. Ce dont vous êtes saisis, c'est le sujet du bill en question. A mon avis, les termes de votre mandat sont aussi vastes que vous pourriez le désirer. Si vous décidez qu'il y a lieu de proposer un amendement au Code criminel, alors tout va bien.

M. MacEwan: Monsieur le président, à mon sens, le sujet dont nous sommes saisis devrait comprendre les articles pertinents du Code criminel, car ils sont importants puisqu'ils ont trait aux lois de la preuve et ainsi de suite. Peut-être pourrions-nous étudier la question. Monsieur le président, voilà tout ce que j'ai à dire.

[Texte]

M. Goyer: Monsieur le président, le problème des drogues n'est pas nouveau puisque, en Syrie, on cultive depuis cinq mille ans des plantes qui fournissent des drogues. Plusieurs sociétés politiques sont responsables du transport des drogues d'un pays à l'autre.

Ce fut le cas, par exemple, de l'Angleterre qui, après l'invasion de la Chine, a introduit la drogue en Chine et a commencé à pourrir la population chinoise qui, aujourd'hui, réagit fortement à tout ce problème des drogues.